



## Besoin de rénover votre logement ?

Vous habitez le territoire de la CoVe, vous pouvez bénéficier de subventions qui peuvent couvrir jusqu'à 80% du montant des travaux en fonction de votre situation et de vos ressources. Les aides concernent des travaux de rénovation énergétique ou de remise en état de votre habitation ou d'un logement mis à la location.

Une démarche simple, un opérateur unique :



- 1- Contacter l'équipe SOLIHA 84 par téléphone, par mail ou rendez-vous aux permanences de l'équipe;
- 2- Un technicien étudie gratuitement votre situation et vous oriente vers le dispositif le plus adapté;
- 3- Si vous répondez aux critères, SOLIHA 84 se rend à votre domicile et effectue un diagnostic personnalisé, gratuit, sans engagement;
- 4- Votre conseiller SOLIHA 84 vous aide à monter les dossiers de demandes de subventions.
- 5- Les financeurs vous notifient les accords d'attribution de subventions et vous pouvez démarrer les travaux.
- 6- SOLIHA 84 effectue un suivi jusqu'aux demandes de versement des aides à la fin du chantier.

Comment les joindre ?

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 : 04 90 23 12 12 (appel gratuit)

Par mail : [solihavaucluse@solihha.fr](mailto:solihavaucluse@solihha.fr)

## Une habitante de la CoVe témoigne ! Mme Martin a monté un dossier pour le changement de son mode de chauffage.

Comment avez-vous eu connaissance de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) lancée par la CoVe ?

*« J'ai voulu remplacer mon système de chauffage par une pompe à chaleur. C'est donc l'installateur qui m'en a parlé. Il m'a dit que j'avais sûrement droit à des aides. J'ai alors contacté Soliha 84 pour voir si j'étais éligible et monter un dossier. Soliha 84 m'a proposé plusieurs types d'aides, notamment une aide globale pour du double vitrage et le changement de mon chauffe-eau électrique par un chauffe-eau thermodynamique, ou une aide uniquement pour l'installation d'une pompe à chaleur. »*

Quel système de chauffage aviez-vous ?

*« J'avais une chaudière au fioul et je n'en voulais plus. La cuve à fioul derrière la maison me faisait peur. J'avais le choix entre un poêle à granules ou une pompe à chaleur dont j'avais déjà entendu parler autour de moi. Pour l'installer, j'ai fait appel à une entreprise de Sarriens, mon village, qui m'a bien conseillée. Les travaux ont duré une petite semaine en novembre de l'an dernier. »*

Combien le projet vous a-t-il coûté et quelle aide financière avez-vous perçue ?

*« Le devis était de 12 720 euros TTC. J'ai eu une aide de l'Anah de 7 200 euros et une aide de la CoVe de 1 800 euros [ndlr : soit un projet subventionné à hauteur de 70%]. J'ai donc payé 3 700 euros de ma poche. C'est très intéressant. Et je pense que la pompe à chaleur me coûtera moins chère en énergie que la chaudière au fioul. Je l'ai déjà vu sur les premiers mois d'utilisation. »*

